EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ARMEL

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502503-20260605-2026_033-DE

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le conseil municipal de la commune de Saint-Armel, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le premier juin deux mille vingt-six, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code général des collectivités territoriales.
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 19
Date d'affichage des délibérations : le 11.06.2026

Présents : M. CHÉREL, maire, M. DELANOË, Mme PELTIER, Mme SALLOU, adjoints, M. BERNARD, M. BOUTHMY, Mme COHIGNAC, M. DIVET, Mme GOUPIL, M. HIGNET, M. JUMEL, M. LEVILAIN, Mme PHILIPPE, Mme RAMAGE, Mme RENAULT, M. ROUVRAIS
Absents excusés : Mme BOHUON, Mme GIBOIRE, M. HÉLIGON
Pouvoirs : Mme BOHUON à M. CHÉREL, Mme GIBOIRE à Mme PELTIER, M. HÉLIGON à Mme RENAULT

M. BERNARD a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

2026-033 – ADG – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – RENOUVELLEMENT DES MEMBRES

Vu l'article 1650 du Code général des impôts (CGI)

La commission communale des impôts directs (CCID) est chargée de classer toutes les nouvelles constructions, soumises à permis de construire ou à déclaration préalable, dans des catégories, définies par les services des impôts, afin de leur permettre de fixer les contributions directes qui leur sont applicables.

Aux termes de l'article 1650 du Code Général des Impôts, la durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Suite à l'installation d'un nouveau conseil municipal, le 20 mars dernier, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission.

Cette commission, outre le maire ou son représentant qui en assure la présidence, comprend huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants et est établie par la Directrice régionale des finances publiques, sur proposition du conseil municipal, parmi une liste de contribuables en nombre double.

Les listes proposées sont les suivantes :

Premières listes

Commissaires titulaires	**Commissaires suppléants**
DELALANDE Catherine	DIVET Aurélien
DELANOE François	HÉLIGON Roland
GOUPIL Carine	MADIOT Morgane
HOUSSEL Pierric	MAIGRET Elisabeth
TEXIER Gwenola	PELTIER Jennifer
PANAGET Armel	ROUVRAIS Jérôme
SALLOU Anne	SERRAND Yvette
SIMON Gilles	RENAULT Christèle

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502503-20260605-2026_033-DE

Deuxièmes listes

Commissaires titulaires	**Commissaires suppléants**
BERNARD Yann	BOHUON Stéphanie
BOUTHMY Eric	BRAND'HONNEUR Yves
CAMPANA Anaïck	FER Nathalie
COHIGNAC Isabelle	GIBOIRE Laëtitia
HIGNET Ludovic	JUMEL Guénaël
LIMBACH Anne	LEVILAIN Régis
MALVESIN Olivier	PHILIPPE Fanny
MARTIN Sophie	ROUET Vincent

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. propose les listes ci-dessus énoncées à la Directrice régionale des finances publiques ;

2. mandate M. le Maire pour lui transmettre ces propositions.

Pour extrait conforme
Le 8.06.2026
Le Maire,

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte reçu
à la Préfecture le :
Affiché à la Mairie le : 11.06.2026
Le Maire,